

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 119 (Rect)

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 18

I. À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« à la première phrase, deux fois »

les mots :

« à la première occurrence de la première phrase ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 25, après la mention :

« 14° »

insérer les mots :

« À la première phrase du troisième alinéa de l'article 17-1, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.